Fiche de surveillance après travaux par points chauds

CORE DINATE by nomadia

À joindre au permis de feu. Surveillance de 2 heures au moins après l'arrêt des travaux.

1. Référence

Permis de feu n°		**Lieu des travaux**	
Arrêt des travaux (date, heure)		**Fin de surveillance prévue**	
Surveillant de sécurité		**Chargé de sécurité (EU)**	

2. Inspection juste après l'arrêt des travaux

Point vérifié	RAS	Constat	Heure
Zone de travail : aucune surface chaude, aucun élément incandescent			
Bouteilles de gaz fermées			
Abords : fentes, trous, rainures			
Faux plafond, faux plancher			
Locaux communicants par tuyauteries ou gaines			
Niveaux supérieurs (gaz chauds)			
Locaux adjacents (conduction thermique)			

3. Passages de surveillance

Fréquence et itinéraire : ceux fixés sur le permis de feu. Constat : RAS, odeur, fumée, chaleur anormale, autre.

Heure	Zone ou point	Constat	Action	Visa

4. En cas de fumée, d'odeur de brûlé ou de chaleur anormale

Donner l'alarme selon la consigne incendie du site, mettre en œuvre les moyens de premier secours si c'est possible sans danger, prévenir le chargé de sécurité et noter l'heure sur cette fiche.

Modèle gratuit COREDINATE, contrôle de ronde et main courante électronique. coredinate.de/fr/ressources | À adapter à votre établissement et à vos consignes. Ce document n'est pas un conseil juridique.

3. Passages de surveillance (suite)

Heure	Zone ou point	Constat	Action	Visa

5. Fin de surveillance

Fin de surveillance (heure)		**Durée effective**	
Anomalie constatée (O/N)		**Installation remise à disposition (heure)**	

Fonction	Nom	Signature	Date
Surveillant de sécurité			
Chargé de sécurité (EU)			